



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne



PAYS DE PLOERMEL CŒUR DE BRETAGNE

SCoT du Pays de Plœrmel - Cœur de Bretagne

Avis

Collectivités locales limitrophes



Consultation Janvier - Avril 2018

Sommaire

| STRUCTURES SCOTs | DATE EMISSION DOSSIER ARRET | DATE RECEPTION AVIS | PAGE |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------------|------|
| SCoT PAYS DE BROCELIANDE | 15/01/2018 | | |
| SCoT PAYS DE PONTIVY | 15/01/2018 | | |
| SCoT PAYS DE REDON BRETAGNE SUD | 15/01/2018 | | |
| SCoT PAYS DES VALLONS DE VILAINE | 15/01/2018 | | |
| SCoT PAYS DE VANNES | 15/01/2018 | 02/05/2018 | 5 |
| SCoT QUESTEMBERT COMMUNAUTE | 15/01/2018/ | | |

| EPCI LIMITROPHES | DATE EMISSION DOSSIER ARRET | DATE RECEPTION AVIS | PAGE |
|--|-----------------------------|---------------------|------|
| LOUDEAC COMMUNAUTE | 15/01/2018 | | |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT MEEN - MONTAUBAN | 15/01/2018 | | |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE | 15/01/2018 | | |
| VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE | 15/01/2018 | | |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REDON | 15/01/2018 | | |
| QUESTEMBERT COMMUNAUTE | 15/01/2018 | | |
| PONTIVY COMMUNAUTE | 15/01/2018 | | |
| COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VANNES AGGLOMERATION | 15/01/2018 | | |
| CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE | 15/01/2018 | 20/02/2018 | 7 |

| COMMUNES LIMITROPHES | DATE EMISSION DOSSIER ARRET | DATE RECEPTION AVIS | PAGE |
|----------------------|-----------------------------|---------------------|------|
| PLEUGRIFFET | 15/01/2018 | | |
| RADENAC | 15/01/2018 | | |
| BULEON | 15/01/2018 | 02/03/2018 | 9 |
| GUEHENNO | 15/01/2018 | | |
| BILLIO | 15/01/2018 | | |
| PLUMELEC | 15/01/2018 | | |
| COETLOGON | 15/01/2018 | 02/03/2018 | 10 |
| TREDION | 15/01/2018 | | |
| LE COURS | 15/01/2018 | | |
| MOLAC | 15/01/2018 | | |

| | | | |
|---------------------------------------|------------|------------|----|
| ROCHEFORT EN TERRE | 15/01/2018 | 23/04/2018 | 11 |
| SAINT GRAVE | 15/01/2018 | | |
| PEILLAC | 15/01/2018 | | |
| BAINS SUR OUST | 15/01/2018 | | |
| SIXT SUR AFF | 15/01/2018 | | |
| BRUC SUR AFF | 15/01/2018 | | |
| SAINT SEGLIN | 15/01/2018 | | |
| VAL D'ANAST | 15/01/2018 | | |
| COMBLESSAC | 15/01/2018 | | |
| LES BRULAIS | 15/01/2018 | | |
| LOUTEHEL | 15/01/2018 | | |
| PLELAN LE GRAND | 15/01/2018 | | |
| PAIMPONT | 15/01/2018 | | |
| MUEL | 15/01/2018 | | |
| GAËL | 15/01/2018 | 05/03/2018 | 12 |
| ILLIFAUT | 15/01/2018 | | |
| MERDRIGNAC | 15/01/2018 | | |
| GOMENE | 15/01/2018 | | |
| PLEMET | 15/01/2018 | | |
| LA FERRIERE | 15/01/2018 | | |
| SAINT ETIENNE DU GUE DE L'ISLE | 15/01/2018 | | |
| LE CAMBOUT | 15/01/2018 | | |
| BREHAN | 15/01/2018 | | |

Affiché le 26/04/2018

-7-

SEANCE DU BUREAU DU 20 AVRIL 2018

URBANISME - AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT DU PAYS DE PLOERMEL - CŒUR DE BRETAGNE

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, Vannes agglo doit rendre un avis sur le projet de SCOT du Pays de Ploërmel - cœur de Bretagne arrêté le 20 décembre 2017.

Le Bureau a reçu délégation pour émettre cet avis.

Le SCoT dans son PADD distingue 3 grandes axes stratégiques :

- Développer une politique d'accueil équilibrée sur l'ensemble du territoire,
- Faire de la valorisation territoriale un atout de développement,
- Travailler et se déplacer au cœur d'un bassin de vie cohérent.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) décline, les objectifs stratégiques en 12 orientations pour mettre en œuvre ce PADD.

Ces orientations se traduisent notamment de la manière suivante :

- o 100 000 habitants horizon 2035 (environ +20 000 hab sur la durée du SCoT 2015/2035),
- o Un taux de croissance annuel variant selon la typologie des pôles de 0,75% à 1,50%
- o 9 600 logements à créer soit 480 logements / an,
- o Priorité donnée au renouvellement urbain et la densification des espaces déjà urbanisés,
- o Définition de trois types d'espaces pour organiser le développement de l'urbanisation : tissus agglomérés ou bourgs, organisés autour d'une centralité, hameaux constitués (au moins 10 habitations + réseaux suffisants à proximité et accessible + caractère compact et concentration bâtie), habitat diffus et l'espace rural.
- o Identification des centralités par le SCoT.
- o Objectifs de limitation de l'étalement urbain (densité moyenne de 12 à 22 logt/ha) et d'objectif d'optimisation foncière selon les pôles (12 à 15logt/ha minimum par opération pour les pôles structurants et pôles d'équilibre),
- o Définition d'une enveloppe maximale de consommation foncière (620ha sur 20 ans) déclinée par commune.

A l'examen du projet, les différentes orientations présentées s'inscrivent globalement en cohérence avec les politiques communautaires de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Il vous est proposé :

- *d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté du Pays de Ploërmel - cœur de Bretagne ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

Adoptée à l'unanimité

BUREAU DU VENDREDI 20 avril 2018

Le BUREAU, convoqué par lettre en date du vendredi 11 avril 2018, s'est réuni le vendredi 20 avril 2018, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur Pierre LE BODO, Président.

Étaient présents :

- Yves QUESTEL - Maire de THEIX-NOYALO - *1^{er} Vice-Président*
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP - *Vice-Président*
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF - *Vice-Présidente*
- Lucien MENAHES - Maire de la TRINITE-SURZUR - *Vice-Président*
- François BELLEGO - Conseiller municipal de VANNES - *Vice-Président*
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - *Vice-Président*
- Sylvie SCULO - Adjointe au Maire de SENE - *Vice-Présidente*
- Nadine FREMONT - Adjointe au Maire de PLOEREN - *Vice-Présidente*
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN - *Vice-Président*
- Jean LUTROT - Maire de LE BONO - *Vice-Président*
- Thierry EVENO - Adjoint au Maire de SAINT-AVE - *Vice-Président*
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - *Vice-Présidente*
- Jean-Christophe AUGER - Conseiller Municipal de VANNES - *Vice-Président (jusqu'à 9h45)*
- Odile MONNET - Conseillère municipale de VANNES - *Vice-Présidente*

- Antoine MERCIER - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Michel BAINVEL - Maire de BADEN (à compter de 10h30)
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Marie-Hélène STEPHANY - Maire de L'ILE D'ARZ
- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN
- Loïc LEBERT - Maire de LE HEZO (à compter de 9h00)
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Gérard GUILLERON - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYs
- David LAPPARTIENT - Maire de SARZEAU
- Luc FOUCAULT - Maire de SENE
- Michèle NADEAU - Maire de SURZUR
- Thierry LE MEE - Conseiller Municipal de PLAUDREN
- Sophie LEBRETON - Adjointe au Maire de PLOUGOUMELen

Ont donné pouvoir :

- Jean-Marie FAY - Maire de BRANDIVY a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES a donné pouvoir à Marie-Hélène STEPHANY
- Dominique VANARD - Adjointe au Maire de SARZEAU - *Vice-Présidente* a donné pouvoir à David LAPPARTIENT
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN a donné pouvoir à Michèle NADEAU
- Jean-Christophe AUGER - Conseiller Municipal de VANNES - *Vice-Président* a donné pouvoir à Pierre LE BODO (à compter de 9h45)

Ont été représentés :

- Dominique PLAT - Maire de SAINT-ARMEL a été représenté par Christiane GOSSET
- David ROBO - Maire de VANNES a été représenté par Lucien JAFFRE

Ont été excusés :

- Michel BAINVEL - Maire de BADEN (jusqu'à 10h30)
- Loïc LEBERT - Maire de LE HEZO (jusqu'à 9h00)
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
Pierre LE BODO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 février 2018
2018-DC-025**

Date de convocation : 1er février 2018

| | | |
|---------------------------|---------------|--------------|
| Délégués en exercice : 48 | Présents : 38 | Votants : 44 |
|---------------------------|---------------|--------------|

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace Avel Dro - 2 rue de la Paix - Naizin - 56500 EVELLYS, en session ordinaire, sur convocation de M. Gérard CORRIGNAN, Président.

PRESENTS : Gérard CORRIGNAN, Jean-Paul BERTHO, Guénaël ROBIN, Grégoire SUPER, Noël LE LOIR, Pierre GUEGAN, Benoît QUÉRO, Stéphane HAMON, Benoît ROLLAND, Yolande KERVARREC, Gérard LE ROY, Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD, Pierre BOUEDO, Charles BOULOUARD, André BOURGES, Patricia CONAN, Philippe CORBEL, Jean-Luc EVEN, Jean-Luc GRANDIN, Pascale GUYADER, Hervé LAUDIC, Raymond LE BRAZIDEC, Yvon LE CLAINCHE, Jessica LE GOUEVEC, Marie-José LE GUENNEC, Bernard LE LABOURIER, Martine LE LOIRE, Annie LE MAY, Noël LE MOIGNO, Jacques LE MOUEL, Pierre LE NEVANEN, Philippe LE VANNIER, Louis MORIO, Nadine NICOLAS - DUFOUIL, Isabelle PABOEUF, Marie-Pierre PICAUT, Anne SOREL, Marie-Christine TALMONT

ABSENTS : Christophe BRET, André GUILLEMET, Nathalie LOHO, Yannick LUCAS

ABSENTS EXCUSÉS : Pascal ROSELIER, Claude ANNIC, Gérard CARRETTE, Stéphanie DEUDON, Henri LE CORF, Carine PESSIOT

POUVOIRS : Pascal ROSELIER à Marie-Christine TALMONT, Claude ANNIC à Benoît QUÉRO, Gérard CARRETTE à Gérard CORRIGNAN, Stéphanie DEUDON à Grégoire SUPER, Henri LE CORF à Louis MORIO, Carine PESSIOT à Jean-Luc EVEN

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc EVEN

Objet : Avis sur le projet de SCoT du Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne

Le Conseil,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 août 2016 portant fusion de Baud communauté, Saint-Jean communauté et Locminé communauté, au 1^{er} janvier 2017 et portant statuts de la communauté conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2017-DC-313 en date du 6 décembre 2017 portant sur l'approbation des statuts de Centre Morbihan Communauté,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 143-20,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que par délibération en date du 20 décembre 2017, le comité syndical a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Ploërmel – Coeur de Bretagne,

Considérant qu'il est proposé d'émettre un avis sur le projet de SCoT,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'EMETTRE un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne,**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.**

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le
et publication au recueil des actes administratifs le : 16/02/2018

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,

Gérard CORRIGNAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°ACTE 201802260012

Objet :

***Avis sur projet - SCOT
du pays de Ploermel***

L'An deux mille dix-huit
le 26 février à 20 heures 00,
le conseil municipal de Buléon s'est réuni sous la
présidence de Pierre BOUEDO, Maire.

Date de convocation : 16/02/18

Etaient présents : M.M. BOUEDO Pierre, Hervé LE GAL, Joseph LE GALLO, Isabelle LANTRIN, Pierre-Loïc CALOHARD, CHAMAILLARD Gilles, Hélène DREANO, Jean-Pierre MOUNIER, Valérie CHAMAILLARD, Pascal HAYS.

Excusé (s):

Madame Isabelle LANTRIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres
en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Excusé (s) :

Compte tenu de la transmission
le2.10.3.18

Après consultation et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploermel - Coeur de Bretagne.

Certifié exécutoire,
Le Maire,
Pierre BOUEDO.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2018

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 9 | 8 | 8 |

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 8 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Envoyé en préfecture le 27/02/2018

Reçu en préfecture le 27/02/2018

Affiché le 01/03/2018

ID : 022-212200430-20180221-2018_07-DE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un février, vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Annie ROBERT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 février 2018.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 février 2018

Étaient présents : ROBERT Annie, LE TENO Jean-Claude, BELLAMY Dominique, GUILLEMET David, LASNE Marie-Yolande, BOULÉ David, LE PERSON Christine, PONTING John-Charles.

Absent excusé : LE VEZU Guy

Délibération n°2018-07

AVIS RELATIF AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE PLOËRMEL - CŒUR DE BRETAGNE

Mme le Maire indique que les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ont arrêté le projet de SCOT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne. Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, la commune de Coëtlogon dispose d'un délai de 3 mois pour formuler son avis sur ce projet.

[...]

A la lumière notamment des explications et présentation, Mme Le Maire invite les élus municipaux à débattre du SCOT.

Les éléments présentés, n'appellent pas d'observations de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie ROBERT



□ 17/04/18

Envoyé en préfecture le 17/04/2018
Reçu en préfecture le 17/04/2018
Affiché le
ID : 056-215601964-20180411-20180408-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 3 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **mercredi 11 avril 2018**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 13
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

Présents : MM. Jean-François HUMEAU - Stéphane COMBEAU - Raymond BEAUHAIRE - Michel LAUNAY - David MAINCENT - Philippe LAMBERT - Mmes Véronique RIGAUD - Marie-Thérèse LE GLAUNEC - MM. Michel GOUELLO - Serge BUCHET - Claude MAGNEN

Absents et pouvoirs :

M Monsieur Olivier DUMAS LACOUR

Madame Evelyne MAHE, absente excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane COMBEAU

Secrétaire : A l'unanimité, M. Serge BUCHET a été désigné secrétaire de séance.

N° 2018-04-08 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE

Par courrier du 15/01/2018, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Ploërmel a notifié le projet de SCOT pour avis. Information a été donnée aux membres que le projet était consultable en mairie ou sur le site internet du PETR.

La Commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la transmission du document pour formuler son avis, lequel serait réputé favorable à défaut de réponse à l'expiration de ce délai.

Avis du Conseil Municipal sur le projet de SCOT du Pays de Ploërmel : avis favorable.

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rocheftort-en-Terre, le 17 avril 2018
Le Maire,
J.F. HUMEAU.

Affiché le 17/04/2018 2018



**COMMUNE DE
GAËL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de
Convocation
Le 09.02.2018

L'an deux mil dix huit
le **quinze février à dix neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal**, légalement convoqué,
S'est réuni, à la Mairie, en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 09.02.2018

Etaient présents : Mme COLLIAUX Valérie, M. TOQUET Pascal, Adjoint. M. PERALTA Laurent, M. BODIN Mickaël, M. RICARD Jérôme, M. CHARLET Olivier, M. LOHAT Alain, Mme PAGIER Marie-Christine, Mme DEMAY Maryline, M. BUREL Patrice, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : Mme ROBERT Stéphanie, (procuration à J. Ricard), Mme GASTEL Sandrine, (procuration à P. Toquet) ; Mme MORGAND Jacqueline, M. LE GOUËVEC Yannick (pouvoir à V. Colliaux), Mme DESTRUHAUT Valérie (pouvoir à D. Levrel), Mme LE LAY Sandrine, Mme LUBIN Catherine (pouvoir à M. Bodin), Mme BERNARD Virginie.

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 16

Monsieur Denis LEVREL a été élu secrétaire.

Objet : 2018021503- Arrêt projet SCOT Pays de Ploërmel

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a été arrêté par les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural le 20 décembre 2017. Conformément aux dispositions de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, en qualité de personne publique associée, la commune de Gaël a reçu ce projet le 18 janvier 2018 et dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet. A défaut de répondre dans le délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Souhaite que les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural inscrivent dans ce projet de SCOT du Pays de Ploërmel les deux points suivants :**
 - o **la mise en 2x2 voies de l'axe Saint-Méen-Le-Grand / Ploërmel ;**
 - o **La remise en état et le développement du rail dès Mauron, en continuité de l'aménagement fait jusque la Commune de GAËL.**

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,

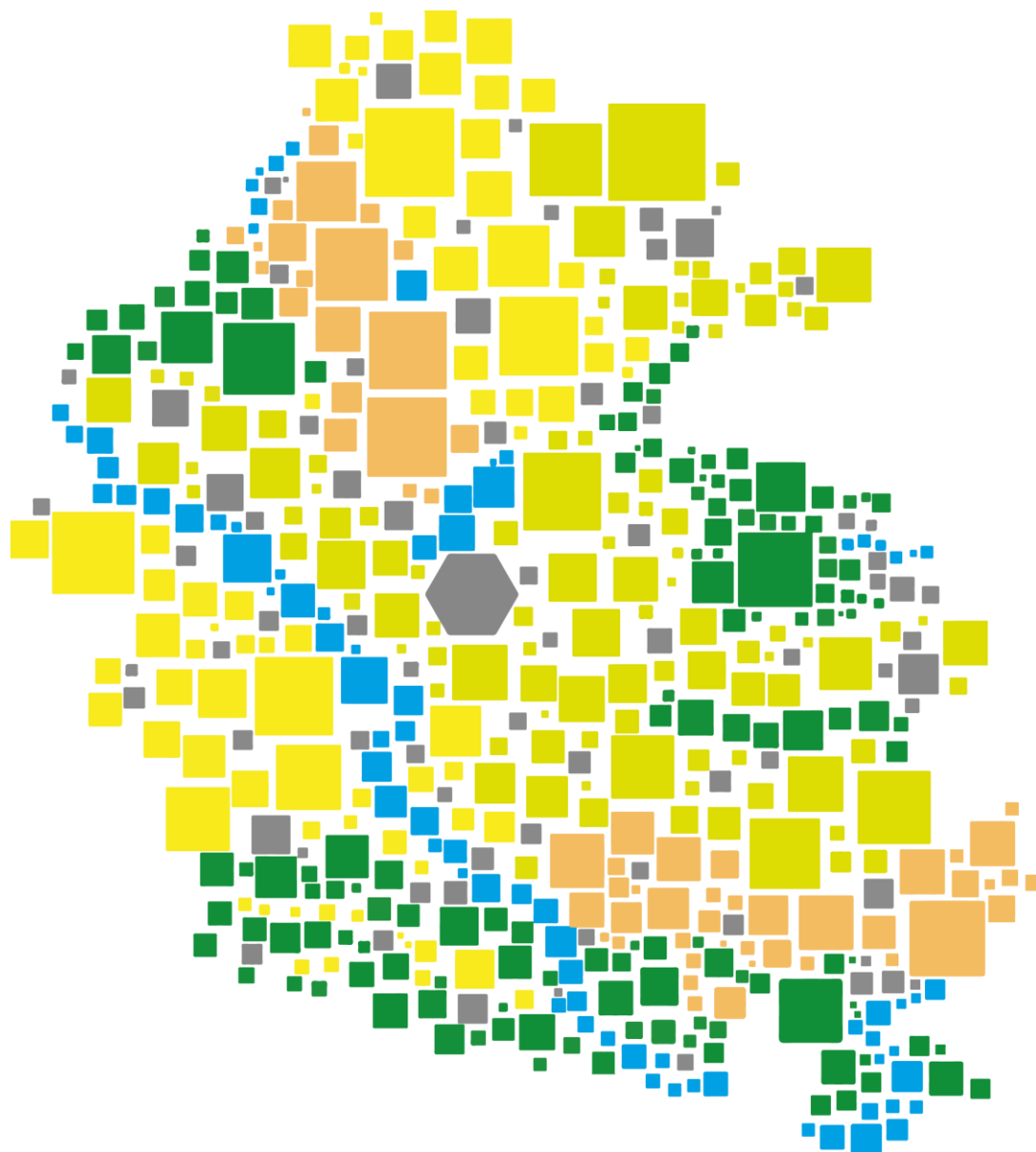
Pour extrait conforme

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ Maire

P. TOQUET



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE PAYS DE PLOERMEL - CŒUR DE BRETAGNE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

7 rue du Val – Les Carmes – BP 30555
56805 Ploërmel
02 97 74 04 37

contact@pays-ploermel.fr

Site internet : scot.pays-ploermel.fr